



## PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à 19 h 00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée, légalement convoqués, se sont réunis au siège du syndicat à Saint-Thibault-des-Vignes.

**Date de convocation :** 05/05/2026

**Membres en exercice :** 29

**Quorum :** 15

**Membres présents :** 29

**Membres votants :** 29

### Étaient présents :

#### **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire**

Henri AUBERT (suppléant), François AIREAUDEAU, Michel ARRUFAT, Laurent DELPECH, Philippe DERE, Henri ESCH (suppléant), Sylvie FOU DA, Thierry GOMES, Edouard LEROY, Bernard MAINGON, Ahmed SAID, Marie SAILLIER, Olivier THIESSON

#### **Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne**

Michel BOUILLON, Yves-Marie COBAC (suppléant), Guillaume COURTOIS, Patricia JULIAN, Anujan MOHANARAJAH (suppléant), Éric MONCORGÉ, Alexandre PHRACHANPHENG, Christine PON (suppléante), Sithal TIENG, Florent VILLALBA MOLERO

#### **Val d'Europe Agglomération**

Nicolas CLERC, Julien DEGLIAME, Ghislain DELVAUX, Alain MASSON, Fernand VERDELLET, Paul WURTZ

### Étaient absents excusés :

#### **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire**

Steve BARROCAL, Christophe LAMBERT

#### **Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne**

Flore ALAUZE, Franck HAEGELIN

#### **Val d'Europe Agglomération**

./.

**Secrétaire de séance :** Ghislain DELVAUX

**Assesseurs :** Alexandre PHRACHANPHENG, Florent VILLALBA MOLERO

## 1. Installation des délégués du Comité Syndical

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques DELPORTE, Président sortant, qui a cédé sa place à M. Fernand VERDELLET, qui a pris la présidence de la séance en sa qualité de doyen d'âge et a déclaré les membres du Comité Syndical (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

## 2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a procédé à la désignation de M. Ghislain DELVAUX en tant que secrétaire de séance.

## 3. Élection du Président

### 3.1. Présidence de l'assemblée

M. Fernand VERDELLET, en sa qualité de doyen d'âge des membres présents du Comité Syndical a pris la présidence du Comité Syndical (*cf. art. L. 5211-9 du CGCT*).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Comité Syndical, a dénombré 29 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application du CGCT notamment les articles L. 5711-1, L.2122-7 et L.2121-21, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 3.2. Constitution du bureau

Le Comité Syndical a désigné deux assesseurs :

- M. Alexandre PHRACHANPHENG
- M. Florent VILLALBA MOLERO

### 3.3. Déroulement de chaque scrutin

Chaque délégué du Comité Syndical dépose son bulletin dans l'urne. Avant le vote, il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par le Siam. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le délégué a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Tous les délégués présents ont pris part au vote.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Aucun bulletin n'a été déclaré nul par les assesseurs.

**3.4. Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	29
Nombre de suffrages déclarés blancs : .....	0
Nombre de suffrages déclarés nuls: .....	0
Nombre de suffrages exprimés : .....	29
Majorité absolue : .....	15

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DELPECH Laurent	29	Vingt-neuf

**3.5. Proclamation de l'élection du Président**

M. Laurent DELPECH a été proclamé Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

**4. Observations et réclamations**

./.

**5. Clôture du procès-verbal**

6.

Le procès-verbal, dressé et clos, le 11 mai 2026 à 20h52 a été, après lecture, signé par le Président, le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Le Président,  
Laurent DELPECH



Le délégué le plus âgé,  
Fernand VERDELLET



Le secrétaire de séance,  
Ghislain DELVAUX



Les assesseurs,  
Alexandre PHRACHANPHENG



Florent VILLALBA MOLERO

